

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 11 MARS 2019

OBJET / GAIA

**Régularisation de
cession de terrain
chemin de Larralde**

DATE DE CONVOCATION :
DEIALDIAREN DATA :

18 mars 2019

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien kopuru
orokorra : 28

Nombre de présents /
hor zirenak: 22

Nombre de votants /
bozkatu dutenak : 27

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq mars, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, premier adjoint.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othateguy, M. Peio Etchelecu, M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez, Mme Véronique Larronde, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Vincent Bru, M. Vincent Goytino, Mme Yolande Huguenard, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Pascal Bourguet, M. Camille Jenvrin, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : M. Vincent Goytino à M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard à Mme Corinne Othateguy, Mme Maryannick Hirigoyen à Mme Eliane Noblia, M. Pascal Bourguet à M. Jean-Noël Magis, M. Camille Jenvrin à M. Didier Irastorza.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

M. Bardin, adjoint, rappelle au Conseil municipal que la Commune a procédé, il y a quelques années, à des opérations de voirie, avec l'accord des riverains concernés, il s'agit de :

- L'élargissement du chemin de Larralde sur une partie de son tracé.

Il expose que cependant les actes authentiques constatant les acquisitions par la Commune des terrains ayant servi à cette opération n'ont pas été dressés en totalité. Il propose au Conseil municipal de régulariser cette situation.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. Bardin et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

- la régularisation de l'opération de voirie réalisée il y a quelques années, par l'acquisition pour l'euro symbolique de la parcelle de terrain ayant servi à l'élargissement du chemin de Larralde sur une partie de son tracé
- le passage dans le domaine public de la parcelle

Parcelle	Superficie	Propriétaire	Prix	Nom de la voie
AL 12	107 m ²	Mme Aguer Catherine	Euro symbolique	Chemin de Larralde

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération et notamment de mettre à jour le plan et le tableau de classement des voies communales.

PRECISE que l'ensemble des frais (acte, géomètre...) seront à la charge de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :

Par délégation du Maire



Eliane NOBLIA

Adjointe/auzapezordea



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 27/03/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 27/03/2019